

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AOUT 2016 - COMPTE-RENDU

Présents : Jean-Louis DE VETTOR, Richard FENIET, Séverine GIBOUDOT, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Christine ROME, Guillaume VOISIN.

Absents excusés : Nicole BOUILLET, Denis RIDEZ (pouvoir à Maria MOSSU)

Absent : Romain PASSERAT

### **1 – Acquisition d'un bâtiment**

Le Conseil municipal décide d'acquérir un bâtiment mis en vente à 64 000 € et situé 5 et 7 route de Lons. Cet immeuble est situé au cœur du village ; il comprend à la fois un logement qui pourrait être loué après un rafraîchissement et un entrepôt. Plusieurs pistes de réflexion sont en cours pour utiliser cette opportunité dans le cadre de l'amélioration des services à la population.

### **2 – Avenant au bail de la Maison d'Assistants Maternelles**

L'une des trois assistantes maternelles locataires de la MAM a annoncé son départ le 31/08/2016. Une nouvelle assistante maternelle rejoint l'équipe en remplacement. Le Conseil municipal décide de modifier le bail de location en conséquence.

### **3 – Logement de la MAM**

Le Conseil municipal décide d'attribuer le logement de la MAM, situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment 5 Place de la Mairie, à Mr et Mme Simon MBVINA et leurs deux enfants en bas âge à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Il s'agit d'un T4 d'une superficie de 106,78 m<sup>2</sup> loué 500 €.

### **4 – Factures d'eau**

Le Conseil municipal décide d'accorder un dégrèvement d'eau et assainissement à un abonné, selon la réglementation en vigueur, pour cause de fuite, de même pour un abonné de Courbeau à qui il accorde un dégrèvement d'assainissement en complément du dégrèvement sur l'eau appliqué par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Seille. Par contre, il maintient sa position, après avoir été saisi pour la deuxième fois par un abonné, de ne pas accorder de dégrèvement au-delà de ce qui est prévu par la réglementation.

### **5 – Admissions en non-valeur**

Suite à des poursuites restées infructueuses, le Conseil municipal est contraint d'admettre en non-valeur les sommes de 6,39 € correspondant à des factures périscolaires et 280,04 € HT de factures d'eau et assainissement.

### **6 – Bornage de terrains**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire appel à un géomètre pour borner deux nouveaux terrains sur la zone artisanale à la demande d'entreprises, dont une qui est déjà implantée sur le site.

### **7 – Mise à disposition de personnel**

La Commune a employé un agent durant l'été, salarié de DESFI, association qui propose du personnel de remplacement agricole.

### **8 – Jura Détection**

Monsieur le Maire a été sollicité par l'association Jura Détection qui demandait à prospecter sur les propriétés de la Commune. Le Conseil municipal n'a pas souhaité donner suite à cette demande.

### **9 – Renouvellement du bureau de l'Association Foncière**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il aura à désigner lors d'une prochaine séance trois propriétaires en prévision du renouvellement du bureau de l'Association Foncière, trois autres membres étant désignés par la Chambre d'Agriculture.

### **10 – Remboursement de facture**

Le Conseil municipal décide d'adresser les factures de l'ancien prestataire du matériel de photocopies au

nouveau prestataire qui s'était engagé à racheter le contrat en cours, conformément à ce qui a été prévu lors du changement de prestataire.

### **11 – Entretien de la statue de la Vierge**

La Commune a passé commande pour des travaux de décapage de la statue et du socle situés sur la route de Château-Chalon pour un montant de 1 050 €. L'évêché prend en charge la moitié de la dépense.

### **12 – Ajustement de comptes**

Afin de prendre en compte différents investissements non prévus au budget primitif, comme la révision du PLU ou l'achat du bâtiment route de Lons, le Conseil municipal décide de modifier les comptes afin de prendre en compte ces dépenses à venir.

### **13 – Subvention**

Le Conseil municipal décide de verser une subvention de 250 € à l'association de la Truite de la Haute Seille pour l'organisation de la Journée Pêche du 17 août.

### **14 – Cartes Avantages Jeunes**

64 Cartes Avantages Jeunes ont été commandées pour la saison 2016-2017 et seront distribuées officiellement samedi 3 septembre à 11 h.

